



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

SOREA CROISSANCE

Part E, Part F

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCPE de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

OBJECTIF DE GESTION ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. Le FCPE SOREA CROISSANCE est nourricier de la part GD du FCP maître LBP AM VOIE LACTEE (code ISIN: FR001400A807) et est à ce titre investi en totalité et en permanence en parts de ce FCP Maître et à titre accessoire en liquidités.

La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

L'objectif de gestion du FCPE identique à celui du FCP maître est double :

- Offrir un portefeuille diversifié à des souscripteurs qui souhaitent être principalement exposés aux marchés de taux de la zone euro, ainsi qu'aux marchés d'actions dans la limite de 40 % de l'actif net, pour chercher à profiter des opportunités présentées par toutes les classes d'actifs sur une période de placement recommandée de 5 ans au minimum ; et
- Mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

DÉLÉGATION PARTIELLE DE LA GESTION FINANCIÈRE DU FONDS MAÎTRE LBP AM VOIE LACTEE

LBP AM a délégué à OSTRUM ASSET MANAGEMENT, la gestion financière de la poche « obligataire » du portefeuille du FCP, y compris les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres portant sur des titres de créance.

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus. Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement

STRATÉGIE DU FONDS MAÎTRE LBP AM VOIE LACTEE

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que chaque typologie d'actifs considérée devra dépasser (la « Note Moyenne Améliorée ») et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

1. L'analyse extra-financière du FCP porte sur 90 % de l'actif net.

Le processus d'analyse extra-financière et de prise en compte de cette analyse est différent pour la partie investie en titres d'États (obligations souveraines) et la partie investie en titres d'émetteurs privés et quasi-publics (agences supranationales, agences nationales garanties, non-garanties, ou sponsorisées, collectivités territoriales, entreprises publiques).

A/ Pour les titres d'États

La notation extra-financière des États se base sur les 4 piliers de la philosophie ISR de la Société de Gestion :

- **la gouvernance responsable (exemple :** indice de perception de la corruption);
- **La gestion durable des ressources (exemple :** consommation d'eau, respect des droits de l'Homme);
- **La transition énergétique (exemple de critère utilisé :** part des énergies renouvelables); et
- **Le développement des territoires (exemple :** dépenses d'éducation).

Le score qui en résulte est ensuite corrigé de biais macroéconomiques. Ces ajustements permettent de mieux tenir compte des efforts des États au regard des moyens dont ils disposent.

Les États sont ensuite classés et regroupés en tiers, du meilleur au moins avancé. En termes de construction de portefeuille, le Déléguataire Gestion Taux encourage l'investissement dans les États les plus avancés selon sa méthodologie ISR et limite l'exposition aux États les plus en retard. Le poids des États classés dans le premier tiers doit ainsi être supérieur à 130 % du poids de ces États dans l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans Total Return (EUR). Le poids des États du troisième tiers doit être inférieur à 70 % du poids de ces États dans le même indice.

B / Pour les émetteurs privés et quasi-publics:

L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) et Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis, est divisé en différentes typologies d'actifs (Actions, taux) auxquelles est appliquée, de manière indépendante, une des stratégies de sélection ISR mentionnées ci-dessus.

Les typologies d'actifs considérées sont les suivantes:

- Actions
- Taux

L'Univers d'Analyse est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué Gestion Taux et ainsi de déterminer, selon la typologie d'actifs considérée, la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Délégué Gestion Taux. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Le Délégué Gestion Taux utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, la Société de Gestion, et les délégués de Gestion restent seuls juges de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR de la typologie d'actifs considérée (égale à la note moyenne ISR des valeurs investies dans la typologie d'actifs considérée) meilleure que la Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse de la typologie d'actifs considérée après élimination de 20 % des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse de la typologie d'actifs considérée (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles, à condition que la note moyenne extra-financière de la typologie d'actifs considérée respecte la condition ci-dessus.

2. Au terme cette analyse, la Société de Gestion et le Délégué Gestion Taux sélectionnent les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Les décisions concernant le choix de l'exposition aux différents marchés financiers et la gestion de la sensibilité du portefeuille sont du ressort de la Société de Gestion. L'allocation géographique et l'allocation sectorielle au sein de chaque zone font appel à des analyses macro et microéconomiques pour la poche taux et quantitatives pour la poche actions.

La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [0; 6].

La zone géographique principale est la zone euro. Le portefeuille est exposé, dans une limite de 40 % de l'actif net, sur les marchés actions de la zone euro. Le portefeuille est majoritairement exposé sur les marchés de taux de la zone euro.

Le portefeuille est exposé, de manière accessoire, sur les marchés de taux et d'actions des pays de l'OCDE, hors zone euro. La limite d'exposition maximale au risque de change est de 10 %.

Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille.

Lorsqu'un titre ne respecte plus les contraintes extra-financières, le gérant dispose d'un délai d'un mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché, afin de ne pas pénaliser le portefeuille en termes de performance financière.

Le FCP peut mettre en place ces stratégies d'ajustement de l'exposition par le biais d'instruments financiers dérivés, sans recherche de surexposition.

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-après (rubrique « Techniques et instruments utilisés »).

2.1 « Poche Obligations »

La partie du portefeuille exposée aux obligations est construite en tirant parti de plusieurs sources de plus-values: choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement...); investissement sur des émissions du secteur privé, y compris en diversification sur des obligations convertibles, tant pour bénéficier de rendement additionnel que pour générer des plus-values; diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro, pour bénéficier des opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux.

2.2 « Poches Actions »

Les décisions d'investissement sont prises en s'appuyant sur les résultats du modèle quantitatif interne: allocation des valeurs via une approche multi critères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques financières et extra-financières susceptibles de délivrer des performances supérieures sur le long terme selon l'analyse de la Société de Gestion en contrepartie d'un risque plus élevé, et étant plus adaptées à l'environnement macro-économique de moyen terme.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur les marchés des valeurs appartenant à l'univers global de la dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi-publics et sur les marchés des actions émises par les sociétés européennes, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR. La Société de Gestion et le Déléguataire Gestion Taux s'assureront que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics et actions) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Le FCPE n'intervient pas directement sur les marchés dérivés.

PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque du FCPE SOREA CROISSANCE est identique à celui de son maître, le FCP LBP AM VOIE LACTEE, défini ci-après.

PROFIL DE RISQUE DU FCP MAÎTRE

- **Risque de perte en capital**: le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire**: la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.
- **Risque de taux**: Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque actions**: en raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés actions européens peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'exposition du FCP au risque actions est au maximum de 40 %.

- **Risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 20 % de l'actif net)**: l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros au moment de l'achat), en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.
- **Risque de liquidité**: il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions privées**. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions privées et également de la diversification en termes de qualité de signature.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme**: Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont:

- **Risque de change**: il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Ce risque est limité à 10 %

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS...) :** pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

COMPOSITION DU FCPE

Le FCPE est investi en parts du FCP maître (dont la stratégie et la composition sont décrites ci-dessous) et à titre accessoire en liquidité.

INSTRUMENTS UTILISÉS PAR LE FCP MAÎTRE :

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille du FCP est majoritairement (au minimum à 50 %) investi dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Le FCP peut également investir dans une limite maximale de 10 % dans des titres libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE autre que l'euro. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé (y compris instruments de titrisation), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Le FCP est exposé aux titres de créance et aux instruments du marché monétaire jusqu'à 100 % de l'actif net. Les émetteurs sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par le Déléataire Gestion Taux, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par le Déléataire Gestion Taux.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

■ Actions

La gestion de la poche actions est orientée sur les marchés de la zone euro. Sur opportunité, des investissements peuvent être réalisés sur des valeurs en dehors de la zone euro et présentant des perspectives particulièrement attractives. Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement: les actions sélectionnées sont uniquement celles émises par des sociétés répondant à des critères extra-financiers selon le processus décrit ci-dessus.

Le FCP est exposé aux actions dans la limite de 40 % de l'actif net.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations demeurent majoritaires dans le portefeuille. Le poids accordé aux grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 10 milliards d'euros au moment de l'achat) par rapport aux capitalisations plus petites n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres. Le FCP pourra être investi jusqu'à 20 % de son actif net dans des actions de petites et moyennes capitalisations.

■ Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de son actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et/ou FIA de droit français, dans des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus à l'article R214-13 du code monétaire et financier, ces OPC pouvant être cotés ou non (tels les ETF ou trackers)

Afin d'augmenter l'exposition aux actions, le FCP se réserve également la possibilité d'investir dans des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers).

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPC gérés par la Société de Gestion et/ou des entités du groupe La Banque Postale et/ou des entités du groupe Natixis Investment Managers. Les OPC sont sélectionnés de manière à respecter la politique de gestion ci-dessus présentée. La sélection d'OPCVM et de fonds d'investissement non gérés par LBP AM ou une société liée repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion et le Déléguataire Gestion Taux privilégieront la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition, auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux: ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité du portefeuille entre 0 et 6, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrarrant les maturités au sein de la courbe des taux de la zone euro et/ou entre les courbes de taux des pays de l'UEM et hors UEM.
- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps actions de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou à des fins de couverture sur les indices actions ou d'exposition sur les indices actions respectant des critères extra-financiers: ces instruments seront utilisés à des fins de couverture ou d'exposition au risque actions sur un ou plusieurs titres.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture sur les devises: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille.
- Swaps d'indices (dont la volatilité, l'inflation et les dividendes) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux et actions: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, d'augmenter l'exposition du portefeuille.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et est utilisée par la gestion dans le respect des critères extra-financiers afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion du FCP. Ces positions sont mises en œuvre dans le respect des règles d'exposition mentionnées ci-après.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

¹ FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple FTSE MTS Global, ASPI EUROZONE...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le fonds peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains Medium Term Notes, bons de souscription, obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles), sur taux, actions, crédit, indices ou change.

En outre, le fonds peut également investir dans des obligations callable et obligations puttable dans la limite de 70 % de l'actif net.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie et dans le cadre de sa stratégie d'investissement, dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité) ;
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Méthode de calcul du ratio du risque global du FCP maître et du FCPE nourricier : calcul de l'engagement.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Conjoncture économique et financière

Au premier trimestre 2024, la politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Le statu quo, largement anticipé, de la Banque centrale européenne et de la Fed a été éclipsé par des spéculations sur leur futur calendrier de baisse des taux directeurs. Alors que les publications des statistiques ont montré que l'inflation ne baissait plus, la Banque centrale européenne a gardé les taux inchangés et a indiqué qu'elle resterait attentive à la progression des salaires et aux tensions géopolitiques. De son côté, la Fed a également fait part de sa volonté d'avoir des indicateurs supplémentaires sur le ralentissement de la hausse des prix pour entamer sa première baisse de taux. Par ailleurs, les conflits au Proche-Orient et les attaques en mer Rouge ont provoqué une forte hausse des prix du transport maritime. En fin de trimestre, les banquiers centraux ont communiqué des projections laissant entrevoir des baisses de taux au mois de juin prochain pour la Fed et la BCE. Ces éléments ont rassuré les investisseurs dont l'appétit pour le risque a augmenté. Du côté de la microéconomie, la saison des résultats a pris fin, et les marchés ont salué des profits dans l'ensemble largement supérieurs aux attentes, notamment pour les grandes entreprises européennes et américaines.

Au cours de deuxième trimestre 2024, la Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baisse plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure. En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Le quatrième trimestre 2024 a été riche en actualité financière et économique. Du côté de la macroéconomie, les statistiques en début de période ont montré que la trajectoire de l'inflation était sous contrôle aux États-Unis et en zone euro, mais la santé des économies mondiales a été plus mitigée, avec des données décevantes en Europe face à une économie américaine toujours vigoureuse. La réunion de la Banque centrale européenne de septembre s'est conclue par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs, ce qui, bien que largement anticipé, a été salué par les investisseurs. L'extension du conflit au Proche-Orient a cependant continué d'inquiéter. Du côté des entreprises, la saison des résultats a globalement rassuré, même si des prises de profits ont ponctué des publications jugées décevantes, notamment dans les secteurs du luxe et de l'automobile. Mais c'est surtout l'issue incertaine, à quelques jours du scrutin, de l'élection présidentielle américaine qui a alimenté la volatilité sur la période, ce qui s'est reflété par de fortes tensions sur le marché obligataire américain. Dès le début du mois de novembre, l'élection claire et nette de Donald Trump, dont le programme économique devrait engendrer des baisses d'impôts ainsi que la dérégulation dans certains secteurs, a provoqué un fort intérêt pour les entreprises américaines, déjà favorisées par une économie dynamique. À l'inverse, la perspective de nouvelles surtaxes douanières américaines pour les entreprises européennes et chinoises exportatrices a assombri leur parcours boursier. La réunion de la Fed s'est conclue, sans surprise, par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. En Chine, les nouvelles mesures annoncées par les autorités ont déçu les investisseurs du fait de l'absence de plan de relance de la consommation. Du côté de la géopolitique, l'extension de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a continué d'inquiéter, alors que des pourparlers de trêve au Proche-Orient ont eu tendance à rassurer les marchés. Lors du dernier mois de l'année, les marchés ont continué de s'ajuster à l'élection de Donald Trump et ses déclarations laissant entrevoir de nouveaux conflits commerciaux. Du côté de la politique monétaire, les dernières réunions de l'année de la Banque centrale européenne et de la Fed se sont conclues par une nouvelle baisse de 0,25 % de leurs taux directeurs. Mais la Banque centrale américaine a refroidi les marchés après ses déclarations quant au fait que le rythme des baisses de 2025 serait bien moins accommodant qu'anticipé, alors même que l'inflation ne baisse plus assez aux États-Unis, et que l'application du programme du président américain fraîchement élu pourrait être assez inflationniste. Le scepticisme autour de la situation politique en France et en Allemagne a soutenu le manque de visibilité. Et de manière générale, l'incertitude macroéconomique, géopolitique et fiscale n'a pas contribué à raviver la prise de risque des investisseurs à l'approche de la trêve des confiseurs.

Commentaire de gestion

L'inflation plus élevée qu'attendu au premier semestre 2024 a conduit à une hausse des rendements obligataires sous l'effet de la réévaluation par les investisseurs de l'ampleur et du calendrier des futures baisses de taux.

À partir du mois de mai, les chiffres macroéconomiques aux États-Unis et en zone euro ont reflété à la fois des signes de ralentissement de l'inflation et de la consommation des ménages américains. Ceci a permis une détente des rendements obligataires, accentuée par les baisses de taux de la Banque centrale européenne à partir du mois de juin. En fin d'année, le ton prudent de la Réserve fédérale américaine quant à ses futures baisses de taux, par rapport à des anticipations de marché excessives, a de nouveau entraîné les rendements obligataires à la hausse. Le FCP a entamé l'année 2024 avec une sous-sensibilité obligataire. Nous avons profité de la hausse des rendements pour adopter une sur-sensibilité relative à partir du deuxième trimestre jusqu'au mois de novembre. Nous avons pris ponctuellement des profits début décembre en raison des niveaux de taux très bas.

Les marchés actions ont fortement progressé au cours du premier semestre 2024 en dépit de la faiblesse de la croissance en Europe et de la hausse des rendements obligataires.

Au second semestre, la tendance a été plus heurtée, avec une hausse de la volatilité alimentée par plus d'incertitude concernant les politiques monétaires et des anticipations de profits des entreprises moins favorable.

En termes d'allocation actions, l'exposition du portefeuille aux marchés actions a évolué dans une fourchette comprise entre 21,5 % et 26 % de l'actif net. Nous avons adopté un positionnement défensif par le biais notamment de stratégies optionnelles de protection au premier trimestre compte tenu de trop fortes anticipations de baisse des taux intégré par le marché, de la faiblesse de la croissance économique européenne et de la persistance des tensions géopolitiques. Le FCP n'a profité que partiellement de la hausse des marchés actions sur la période. Nous avons par la suite augmenté l'exposition en actions du portefeuille en raison de l'amélioration conjoncturelle en zone euro et de l'annonce d'une politique monétaire plus accommodante de la BCE. Avec le retour de la volatilité au second semestre, nous avons privilégié une gestion tactique de l'exposition actions en oscillant autour des 25 % de l'actif net, et en surpondérant ponctuellement le portefeuille. Fin décembre 2024, cette exposition se situait à 25,8 % de l'actif net. La sensibilité obligataire du portefeuille a été portée autour de 2,8, au-dessus de celle de l'indice de référence.

En termes de sélection de titres actions, nous avons surpondéré des titres comme SAP, Prysmian et Schneider Electric qui ont connu une forte surperformance et sous-pondéré Stellantis, STMicroelectronics et Kering notamment.

PERFORMANCES

L'indice de référence est 75% Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans + 25% Euro Stoxx dividendes nets réinvestis

Performances	Fonds – Part F	Indice de référence	Performances	Fonds – Part E	Indice de référence
Sur 1 an	2,04 %	4,30 %	Sur 1 an	3,72 %	4,30 %
Sur 3 ans	-1,00 %	3,36 %	Sur 3 ans	2,12 %	3,36 %
Sur 5 ans	7,36 %	12,84 %	Sur 5 ans	11,63 %	12,84 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
LBPAM VOIE LACTEE GD	337 981,04	2 587 481,22	2 925 462,26

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 200,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 99,95 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les critères ESG ne sont pas pris en compte dans le cadre de la gestion de votre OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice appliqués sur le fonds sont de 0,00 %.

INFORMATION SUR LES FRAIS COURANTS DIRECTS ET INDIRECTS SUPPORTÉS PAR LE FONDS

Frais du fonds nourricier:

Pour la part E: le montant des frais courants directs et indirects s'élève à 1,30 % de l'actif net moyen de la part.

Pour la part F: le montant des frais courants directs et indirects s'élève à 1,62 % de l'actif net moyen de la part.

Frais du fonds maître (part GD du fonds LBPAM VOIE LACTÉE):

Le montant des frais courants du fonds maître supportés par le fonds nourricier s'élève à 0,50 % de l'actif net de la part E du fonds nourricier.

Le montant des frais courants du fonds maître supportés par le fonds nourricier s'élève à 0,50 % de l'actif net de la part F du fonds nourricier.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2024 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan actif (Devise: EUR)	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	15,643,827.97
OPC	15,643,827.97
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	15,643,827.97
Créances et comptes d'ajustement actifs	15,771.17
Comptes financiers	29,233.65
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	45,004.82
TOTAL ACTIF I+II	15,688,832.79

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-
Capital	15,327,470.66
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	318,174.56
Capitaux propres I :	15,645,645.22
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	15,645,645.22
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	43,187.57
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	43,187.57
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	15,688,832.79

Compte de résultat (Devise: EUR)	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	193,655.06
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	1,032.40
Sous-total Produits sur opérations financières	194,687.46
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	-
Total Revenus financiers nets (A)	194,687.46
Autres produits :	-
Frais pris en charge par l'entreprise	4,594.46
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-264,306.05
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-259,711.59

Compte de résultat (Devise: EUR)	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-65,024.13
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	12,392.77
Sous-total Revenus nets I = C + D	-52,631.36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	95,579.35
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	95,579.35
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-4,083.86
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	91,495.49
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	298,976.39
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	298,976.39
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-19,665.96
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	279,310.43
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	318,174.56

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. L'objectif de gestion du FCPE identique à celui du FCP maître est double :

- Offrir un portefeuille diversifié à des souscripteurs qui souhaitent être principalement exposés aux marchés de taux de la zone euro, ainsi qu'aux marchés d'actions dans la limite de 40% de l'actif net, pour chercher à profiter des opportunités présentées par toutes les classes d'actifs sur une période de placement recommandée de 5 ans au minimum ; et
- Mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	15,032	15,931	14,052	15,457	15,772
Actif net (en k EUR)	30,031.70	25,438.92	19,023.93	17,138.05	15,313.37
Nombre de titres					
Parts C	1,997,738.7524	1,596,808.3417	1,353,751.2866	1,108,734.3567	970,869.4478

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins- valeurs réalisées nettes	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur revenus nets	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.97	1.03	0.51	3.61	0.09
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.05	-0.06	-0.05	0.02	-0.05

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	15,879	16,896	14,963	16,635	17,254
Actif net (en k EUR)	923.35	366.15	351.57	362.73	332.27
Nombre de titres					
Parts C	58,147.2093	21,670.3946	23,494.7181	21,803.9589	19,257.6623

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins- values réalisées nettes	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur revenus nets	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	1.03	1.09	0.54	3.85	0.10
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-	-	-	0.20	0.21

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes:

Valeurs mobilières

Les O.P.C.: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de fonctionnement et de gestion

Part E

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise ne charge FCPE(porteur) / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes (CAC)	Actif net	1.10% TTC Taux maximum	FCPE
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes		0.60% TTC Taux maximum	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,50% TTC Taux maximum	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Part F

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise ne charge FCPE (porteur) / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,70% TTC Taux maximum	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,50% TTC Taux maximum	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex: procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCPE.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables**Affectation des revenus nets**

- Capitalisation pour la part E
- Capitalisation pour la part F

Affectation des plus-values nettes réalisées

- Capitalisation pour la part E
- Capitalisation pour la part F

Annexe

La ventilation par nature des souscriptions et rachats de parts intervenus pendant l'exercice est présentée dans un tableau distinct de l'annexe. Le tableau comprend les lignes « Autres Souscriptions » et « Autres rachats » qui correspondent pour l'essentiel au montant net des opérations de régularisation effectuées par le teneur de compte.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	17,500,774.21
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	730,076.37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-2,914,736.97
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-65,024.13
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	95,579.35
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	298,976.39
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	15,645,645.22

1 Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

2 Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Exercice 31/12/2024
	Nombre de titres
Catégorie de classe F (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	46,324.2529
Nombre de titres rachetés	184,189.1618
Catégorie de classe E (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	404.6420
Nombre de titres rachetés	2,950.9386
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
QS0002105PF8	F	Capitalisation	EUR	15,313,371.12	970,869.4478	15,772
QS0011147277	E	Capitalisation	EUR	332,274.10	19,257.6623	17,254

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur	-	-	-	-	-	-
instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par niveau maturité			Décomposition par de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
ACTIF					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	29.23	-	-	-	29.23
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
HORS-BILAN					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	29.23

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
ACTIF					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	29.23	-	-	-	-
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
HORS-BILAN					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	29.23	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 31 décembre 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400A807	LBPAM VOIE LACTEE FCP	LBP AM	Fonds mixtes	France	EUR	15,643,827.97
TOTAL						15,643,827.97

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	15,771.17
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	15,771.17
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	4,705.09
Autres créditeurs divers	13,428.67
Provision pour risque des liquidités de marché	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	138.81
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	65.51
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	24,849.49
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	43,187.57

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	1,335.31	0.01
Frais de gestion administrative	258,346.69	1.63
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	29.59	0.01
Frais de gestion administrative	3,887.58	1.10
Frais de gestion financière	706.88	0.20
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	3,887.58	1.10
Frais de gestion financière	706.88	0.20
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	15,643,827.97
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-56,752.72
Sommes distribuables au titre du revenu net	-56,752.72
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-56,752.72
Total	-56,752.72
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	89,568.58
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	89,568.58
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	89,568.58
Total	89,568.58
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	4,121.36
Sommes distribuables au titre du revenu net	4,121.36
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	4,121.36
Total	4,121.36
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,926.91
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,926.91
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1,926.91
Total	1,926.91
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				15 643 827,97	99,99
OPCVM				15 643 827,97	99,99
LBPAM VOIE LACTEE FCP	1 425,54472	10 973,93	EUR	15 643 827,97	99,99
Créances				15 771,17	0,10
Dettes				-43 187,57	-0,28
Autres comptes financiers				29 233,65	0,19
TOTAL ACTIF NET			EUR	15 645 645,22	100,00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total		-		-		-

** Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.*

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	15,643,827.97
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	45,004.82
Autres passifs (-)	43,187.57
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	15,645,645.22

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

Bilan actif

	29/12/2023	30/12/2022
Dépôts	–	–
Instruments financiers	17 498 772,41	19 344 876,62
Titres d'organismes de placement collectif	17 498 772,41	19 344 876,62
OPC Maitre	17 498 772,41	19 344 876,62
Opérations temporaires sur titres	–	–
Autres opérations temporaires	–	–
Instruments financiers à terme	–	–
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Autres opérations	–	–
Créances	–	55 762,02
Opérations de change à terme de devises	–	–
Autres	–	55 762,02
Comptes financiers	30 208,53	–
Liquidités	30 208,53	–
TOTAL DE L'ACTIF	17 528 980,94	19 400 638,64

Bilan passif

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres	–	–
Capital	13 371 605,20	18 749 360,23
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	–	–
Report à nouveau (a)	–	–
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 091 737,50	705 855,97
Résultat de l'exercice (a,b)	37 431,51	-79 714,82
Total capitaux propres		
(= Montant représentatif de l'actif net)	17 500 774,21	19 375 501,38
Instruments financiers	–	–
Opérations de cession sur instruments financiers	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–
Dettes représentatives de titres donnés en pension	–	–
Dettes représentatives de titres empruntés	–	–
Autres opérations temporaires	–	–
Instruments financiers à terme	–	–
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Autres opérations	–	–
Dettes	28 206,73	8 867,50
Opérations de change à terme de devises	–	–
Autres	28 206,73	8 867,50
Comptes financiers	–	16 269,76
Concours bancaires courants	–	16 269,76
Emprunts	–	–
TOTAL DU PASSIF	17 528 980,94	19 400 638,64

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières	–	–
Produits sur actions et valeurs assimilées	220 275,15	–
Produits sur obligations et valeurs assimilées	–	–
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	–	–
Produits sur titres de créances	–	–
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	–	–
Produits sur instruments financiers à terme	–	–
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	932,98	74,43
Produits sur prêts	–	–
Autres produits financiers	–	–
TOTAL I	221 208,13	74,43
Charges sur opérations financières	–	–
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	–	–
Charges sur instruments financiers à terme	–	–
Charges sur dettes financières	-53,72	-174,81
Autres charges financières	–	–
TOTAL II	-53,72	-174,81
Résultat sur opérations financières (I + II)	221 154,41	-100,38
Autres produits (III)	–	–
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-189 924,11	-85 010,90
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (*)	-3 195,28	-1 372,64
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	31 230,30	-85 111,28
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	6 201,21	5 396,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	–	–
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	37 431,51	-79 714,82

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et ne rentrent pas en compte dans les calculs du compte de résultat.

1. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais inclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes:

Valeurs mobilières

Les O.P.C.: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

- Frais à la charge du fonds:
 - 1,10 % TTC maximum sur la base de l'actif net pour la part E (CAC)
 - 1,70 % TTC maximum sur la base de l'actif net pour la part F
- Frais à la charge de l'entreprise:
 - 0,60 % TTC maximum sur la base de l'actif net pour la part E

COMMISSIONS INDIRECTES

Commission de souscription indirecte: Néant

Commission de rachat indirecte: Néant

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part E

Capitalisation pour la part F

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part E

Capitalisation pour la part F

Annexe

La ventilation par nature des souscriptions et rachats de parts intervenus pendant l'exercice est présentée dans un tableau distinct de l'annexe.

Le tableau comprend les lignes « Autres Souscriptions » et « Autres rachats » qui correspondent pour l'essentiel au montant net des opérations de régularisation effectuées par le teneur de compte.

Evolution de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	19 375 501,38	25 805 075,32
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	1 185 824,65	1 438 099,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-4 861 335,98	-4 989 933,66
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 403 625,19	769 282,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 401,98	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 628 669,35	-3 561 911,44
Différence d'estimation exercice N	442 315,52	3 070 984,87
Différence d'estimation exercice N-1	-3 070 984,87	-6 632 896,31
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	31 230,30	-85 111,28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	17 500 774,21	19 375 501,38

Ventilations des souscriptions / rachats (*) (**)

	29/12/2023	30/12/2022
SOUSCRIPTIONS	–	1 438 099,56
Réserve spéciale de participation	–	219 640,83
Intéressement	–	552 502,56
Versements volontaires	–	185 232,64
Comptes Epargne Temps	–	6 302,18
Congés payés	–	–
Abondement	–	474 142,79
Versements en apport de titres	–	–
Intérêts de retard sur RSP ou intéressement	–	–
Transferts en provenance de CCB	–	–
Transferts provenant d'autres fonds	–	171,94
Transferts provenant d'autres sociétés de gestion	–	–
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	–	–
Frais de premier investissement à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	–	–
Autres	–	106,62
Extourne de rachats	–	–
Commissions d'entrée à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	–	–
Commission d'entrée à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	–	–
RACHATS	–	-4 989 933,66
Remboursements	–	-2 813 670,26
Remboursements en titres	–	–
Transferts vers CCB	–	–
Transferts vers d'autres fonds	–	-2 132 633,36
Transferts vers d'autres sociétés de gestion	–	–
Frais de tenue de compte	–	-46 799,79
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	–	–
Droits de sortie à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	–	–
Autres	–	3 169,75
Extourne de souscriptions	–	–
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	–	–
Droits de sortie à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	–	–

(*) Données non auditées par le commissaire aux comptes.

(**) Données fournies par les teneurs de compte et non issues de la comptabilité.

3. Compléments d'information

Complément d'information 1

	29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	–
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	–
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	–
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	–
Actions	–
Titres de taux	–
OPC	17 498 772,41
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	–
Swaps (en nominal)	–
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	–
Titres pris en pension	–
Titres empruntés	–

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	29/12/2023
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe F (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	75 630,0123
Nombre de titres rachetés	320 646,9422
Catégorie de classe E (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	3 349,9187
Nombre de titres rachetés	5 040,6779
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	–
Commissions de rachat acquises à l'OPC	–
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	–
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	–

Frais de gestion

	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	–	–
Honoraires CLC en montant (TTC)	1 379,83	0,01
Frais de gestion administrative	188 516,99	1,04
Frais de gestion financière	–	–
Autres frais	–	–
Frais de gestion garantie	–	–
Frais de conseil	–	–
Frais d'assurance décès	–	–
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	–	–
Frais de gestion administrative	–	–
Frais de gestion financière	–	–
Autres frais	–	–

Complément d'information 2

	29/12/2023	
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	27,29	0,01
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	2 483,46	-
Frais de gestion financière	711,82	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	-
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	-
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	3 301,33
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	177,67
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	137,78
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	24 589,95
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	28 206,73

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	29/12/2023
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Hors-bilan				
Opérations de couverture	–	–	–	–
Autres opérations	–	–	–	–

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Hors-bilan					
Opérations de couverture	–	–	–	–	–
Autres opérations	–	–	–	–	–

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
OPC Maitre	–
Opérations temporaires sur titres	–
Autres instruments financiers	–
Créances	–
Comptes financiers	–
Passif	Néant
Opérations temporaires sur titres	–
Dettes	–
Comptes financiers	–
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	–
Autres opérations	–

Au 29 Décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	–	–
Résultat	32 989,77	-79 689,26
Total	32 989,77	-79 689,26
Affectation		
Distribution	–	–
Report à nouveau de l'exercice	–	–
Capitalisation	32 989,77	-79 689,26
Total	32 989,77	-79 689,26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	–	–
Distribution unitaire	–	–
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	–	–
provenant de l'exercice N-1	–	–
provenant de l'exercice N-2	–	–
provenant de l'exercice N-3	–	–
provenant de l'exercice N-4	–	–

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	–	–
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 007 670,54	693 081,68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	–	–
Total	4 007 670,54	693 081,68
Affectation		
Distribution	–	–
Plus et moins-values nettes non distribuées	–	–
Capitalisation	4 007 670,54	693 081,68
Total	4 007 670,54	693 081,68
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	–	–
Distribution unitaire	–	–

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4 441,74	-25,56
Total	4 441,74	-25,56
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 441,74	-25,56
Total	4 441,74	-25,56
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	84 066,96	12 774,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	84 066,96	12 774,29
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	84 066,96	12 774,29
Total	84 066,96	12 774,29
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	14,691	15,032	15,931	14,052	15,457
Actif net (en k EUR)	42 303,59	30 031,70	25 438,92	19 023,93	17 138,05
Nombre de titres					
Parts C	2 879 442,5211	1 997 738,7524	1 596 808,3417	1 353 751,2866	1 108 734,3567
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	–	–	–	–	–
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur résultat	–	–	–	–	–
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire (*)	–	–	–	–	–
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	0,87	0,97	1,03	0,51	3,61
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0,05	-0,05	-0,06	-0,05	0,02

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	15,457	15,879	16,896	14,963	16,635
Actif net (en k EUR)	944,70	923,35	366,15	351,57	362,73
Nombre de titres					
Parts C	61 117,3071	58 147,2093	21 670,3946	23 494,7181	21 803,9589
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	0,91	1,03	1,09	0,54	3,85
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-	-	-	-	0,20

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 29 DÉCEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Quantité	Cours	Devise	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres d'OPC				17 498 772,41	99,99
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays					
Etats membres de l'Union européenne				17 498 772,41	99,99
LBPAM VOIE LACTEE FCP	1 633,25469	10 714,05	EUR	17 498 772,41	99,99
Créances				–	–
Dettes				-28 206,73	-0,16
Dépôts				–	–
Autres comptes financiers				30 208,53	0,17
TOTAL ACTIF NET			EUR	17 500 774,21	100,00

SOREA CROISSANCE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOREA CROISSANCE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPE SOREA CROISSANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SOREA CROISSANCE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 25 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

Olivier GALIENNE